

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**PROVINCE DU HAUT-UELE**



**COORDINATION PROVINCIALE A L'ENVIRONNEMENT**

**ET DEVELOPPEMENT DURABLE/ B.P : 549ISIRO**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE LECTURE DU RAPPORT DE MISSION DE  
TERRAIN N° 22 DE L'OBSERVATION INDEPENDANTE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA  
LOI FORESTIERE ET DE LA GOUVERNANCE (OI-FLEGT)**

**I. INTRODUCTION**

Il s'est tenu ce mercredi 14 juin 2023 dans la salle des réunions du ministère provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage, Développement rural, Environnement et Tourisme, la plénière du Comité de Lecture du Rapport de Mission de terrain n° 22 effectuée du 02 au 11 juin 2023 dans les Territoires de Rungu et Watsa, Province du Haut-Uélé.

Cette mission conjointe Coordination provinciale à l'Environnement et Observateur Indépendant a concerné les exploitants artisanaux basés dans cette Province.

Cette réunion a été présidée par Son excellence Professeur Raphael - Marie MASOKI ATAMBANA, Ministre Provincial en charge de l'Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement, Développement rural et Tourisme.

**II. MEMBRES PARTICIPANTS**

Y ont pris part, les membres dont les prénoms, noms, fonctions et structures ci-après :

1. Son excellence Professeur Raphael - Marie MASOKI ATAMBANA, Ministre Provincial en charge de l'Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement, Développement rural et Tourisme ;
2. Monsieur Jean de Dieu KPALEGBIA, Coordonnateur provincial à l'EDD ;
3. Monsieur Jean BUZANITO, Chef de Bureau Gestion forestière, OPJ ;
4. Monsieur MALAMU KAM'SELE, Conseiller du Ministre de l'Environnement chargé des forêts ;
5. Monsieur Guylain BOLIMO, Assistant Technique /OGF ;
6. Monsieur Childerick KILOLO, Assistant Technique/OGF ;
7. Maitre Moïse BAKABY MAKAMBA, Conseiller juridique et administratif du Ministre provincial de l'Environnement ;
8. Monsieur Jean Rémy SENGI ASIENO, Conservateur de la réserve Maika-penge ;
9. Madame Claudine FURAYA BAKAYI, Division provinciale de la justice

10. Monsieur Joseph BAKWAGI MANAI, Conseillé du Ministre en charge de l'agriculture ;

11. Monsieur KULU LUBUTO Alexandre, Personnel d'appui (ARBRE).

### III. DEROULEMENT

De prime abord, son excellence monsieur le Ministre provincial a remercié les participants à cette réunion qui, en dépit de leurs occupations du jour, ont répondu à son invitation et en a profité de demander à chaque partie de rester dans le rapport et jouer le rôle de Conseiller dans ses observations. Il a demandé à tous les participants à se présenter pour permettre à ces derniers de se familiariser enfin de faciliter les échanges pendant les travaux.

Ensuite, il a annoncé l'ordre du jour de cette séance qui a tourné autour d'un point, à savoir : « l'audition et l'Examen du Rapport de Mission de contrôle forestier effectuée dans les Territoires de Rungu et Watsa, Province du Haut-Uélé, en vue de leur validation. »

Après adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum, le Président de séance a salué la qualité du rapport produit par l'observateur indépendant avant de leur accorder la parole pour présenter le résumé.

Prenant la parole, Maître Guylain, Assistant Technique Juriste de l'OGF, a fait une brève présentation de l'OGF aux participants pour qu'ils s'imprègnent de la contribution de cette organisation dans la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles en république Démocratique du Congo. Cette étape a été suivie par la présentation du rapport par Childerick KILOLO, Assistant Technique Environnementaliste de l'OGF.

A l'issu de cette présentation, les échanges ont tourné autour des questions suivantes :

- Non délivrance de certificat d'agrément ;
- Non délivrance de permis de coupe artisanal de bois d'œuvre ;
- Absence de contrôle de routine par la coordination ;
- Non-respect de la durée de validité de certificat d'agrément ;
- Non-respect principe de gratuité de bordereau de circulation ;
- L'exploitation illégale de bois d'œuvre dans le domaine de chasse et la réserve de Maïka - Penge.
- Présence de éleveurs Mbororo, les Hemas venus de l'Ituri et autres.

S'agissant de la non - délivrance de certificat d'agrément, son excellence Monsieur le Ministre provincial en charge de l'environnement a clarifié les participants en disant que les différents dossiers transmis au Gouverneur n'étaient pas conformes à la réglementation ; ce qui justifie la non signature de certificat d'agrément par l'autorité. Il a insisté que l'Observateur puisse intégrer cet aspect dans le rapport (confère page 7 du rapport). Il a promu de suivre ce dossier au cabinet de son excellence Monsieur le Gouverneur pour obtenir la signature de deux certificats d'agrément qui remplissent les conditions.

Par rapport à la non délivrance de permis de coupe artisanal de bois d'œuvre, le Ministre a rassuré qu'il a trouvé un désordre dans l'exploitation forestière (c'est-à-dire

l'utilisation d'un permis par plusieurs exploitants et dans plusieurs endroits à la fois) qu'il est entrain de structurer afin de remettre l'ordre pour que tous les exploitants ayant des dossiers conformes puissent avoir un permis signé par le gouverneur.

Réagissant à ce point, l'OI a apprécié la réaction du ministre pour les efforts fournis afin de remettre l'ordre dans ce secteur tant décrié, mais aussi a insisté que ces documents qui donnent la qualité d'exploitant et l'accès à la ressource puissent être octroyés aux demandeurs ayant remplis les conditions conformément à la législation en vigueur. Ceci permettra de maitriser tant soit peu l'exploitation illégale dans cette province.

Pour le non - respect de validité de la durée de validité de certificat d'agrément, le Ministre a répondu qu'il s'agit d'une situation trouvé au niveau de la province qu'il est en train de travailler pour que la province du Haut Uélé puisse se conformer à l'arrêté 84 portant les conditions et règles d'exploitation forestière de bois d'œuvre. Des discussions ont été entamées avec l'assemblée pour remettre la validité de l'agrément de l'exploitant à cinq ans en modifiant l'arrêté provinciale fixant les taux des impôts et taxes dans la province.

Concernant le non - respect de principe de gratuité de bordereau de circulation, le Ministre a instruit le coordonnateur provincial de lui proposer un communiqué officiel qu'il va signer pour interdire le paiement de ce document.

Les observations de l'OI relatives à l'exploitation illégale dans la réserve de Maïka - Penge ont attiré l'attention de son excellence le Ministre de l'environnement qui a accordé au Conservateur de cette réserve, séance tenante, un délai d'une semaine pour faire sortir toute personne impliquée dans l'exploitation illégale de bois d'œuvre dans cette réserve. Il a promis faire une descente spéciale pour suivre les avancées dans cette zone qui va bénéficier du Programme intégré Redd+.

Pour ce qui est de la question de présence des Mbororo, Hemas et autres le Ministre a promis de contacter le conseil provincial de sécurité pour trouver une solution durable à cette question.

Ministre reconnaît avoir envoyé régulièrement les inspecteurs provinciaux en mission mais ces derniers ne font aucun rapport de mission.

#### **IV. CONCLUSION**

Moyennant ces quelques amendements de fond et de la forme, tous les membres du Comité de Lecture ont adopté le rapport de mission de terrain N°22.

A l'issu de ces échanges les résolutions ci - après ont été prises :

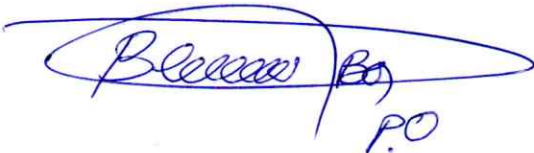
- Un communiqué sera signer d'ici vendredi pour interdire toute sortie de bois d'œuvre dans la province de Haut Uélé sauf pour les deux exploitants dont les certificats seront signés ;
- En ce qui concerne les missions de contrôle, le Ministre a demandé au coordonnateur provincial de lui proposer un projet de l'ordre de mission pour qu'il signe la semaine prochaine ;
- S'agissant de l'exploitation dans le domaine et réserve de chasse de la Maïka - Penge, un délai d'une semaine a été accordé au conservateur afin de chasser toute personne concernée par l'exploitation illégale de bois d'œuvre ;

H

Commencée à 9 h30', la réunion du Comité de Lecture du Rapport de mission de terrain n°22 de l'Observation Indépendante a pris fin à 11 h45' par un sentiment de satisfaction.

Fait à Isiro, le 14 juin 2023

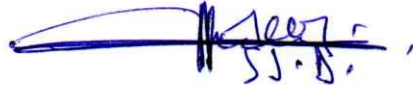
Observateur Indépendant,



**Serge BONDO KAYEMBE**

Coordonnateur/OGF

Le Coordonnateur Provincial de  
l'Environnement et  
Développement,



**Jean de Dieu KPALEGBIA**

LE MINISTRE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT,



**Professeur Raphael - Marie MASOKI ATAMBANA**